



Assemblée générale

Distr. générale
4 septembre 2012
Français
Original : anglais

Soixante-septième session

Demande d'inscription d'une question additionnelle à l'ordre du jour de la soixante-septième session

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale

Lettre datée du 31 août 2012, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Ukraine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Conformément à l'article 15 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, j'ai l'honneur de demander l'inscription à l'ordre du jour de la soixante-septième session de l'Assemblée d'une question additionnelle intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale ».

Conformément à l'article 20 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, un mémoire explicatif (annexe I) et un projet de résolution (annexe II) sont joints à la présente lettre.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document de l'Assemblée générale.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent de l'Ukraine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Yúriy **Sergeyev**



Annexe I

Mémoire explicatif

Statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale

1. Dans sa résolution 66/111 du 9 décembre 2011, l'Assemblée générale a octroyé le statut d'observateur à l'Initiative de l'Europe centrale.

Coopération entre l'Initiative de l'Europe centrale et d'autres grandes organisations et institutions internationales

2. L'Initiative cherche à coopérer avec toutes les grandes organisations et institutions internationales. Elle coopère notamment avec le système des Nations Unies et d'autres organisations internationales concernées, en particulier l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), ainsi qu'avec les institutions financières internationales, en particulier la Banque européenne pour la reconstruction et le développement (BERD). Elle coopère également avec l'Union européenne, le Conseil de l'Europe et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), ainsi qu'avec d'autres initiatives régionales de coopération dans des domaines d'intérêt commun.

Relations avec le système des Nations Unies

3. L'Initiative de l'Europe centrale coopère avec plusieurs organismes des Nations Unies, à savoir la Commission économique pour l'Europe, dans le domaine du développement des entreprises, le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'Organisation mondiale du tourisme (OMT), l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI) dans les domaines de la science et de la technologie.

Commission économique pour l'Europe

4. La coopération avec la Commission économique pour l'Europe, qui remonte à 1998, année de la signature du mémorandum d'accord entre les deux organismes, doit être soulignée. Cette coopération, en particulier dans le domaine du développement des petites et moyennes entreprises, a abouti à la publication du manuel *Through the Looking Glass 2000-2001*, destiné aux entités souhaitant investir dans la région et présenté pour la première fois à l'occasion de la réunion économique au sommet de l'Initiative de l'Europe centrale en 2000, suivie, en 2001, de *Investiguide 2001-2002: Project Opportunities and Contacts for the CEI Region* (Projets possibles et contacts pour la région de l'Initiative de l'Europe centrale) et, en 2002, de *Investiguide 2002-2003*. En outre, de 1999 à 2003, les deux entités ont tenu à Genève des réunions annuelles sur la coopération en marge de la réunion du Comité des coordonnateurs nationaux avec, pour objectif, d'analyser les domaines dans lesquels elles pourraient conjointement fournir un appui et définir des projets et activités communs. Au cours des années suivantes, l'Initiative a réussi à définir plus précisément son domaine d'activité, notamment en ce qui concerne la coopération avec diverses organisations internationales et régionales. Des efforts ont ainsi été faits récemment pour relancer la coopération avec la Commission économique pour l'Europe dans le cadre du mémorandum d'accord existant.

Programme des Nations Unies pour l'environnement

5. La coopération entre l'Initiative et le PNUE est structurée par un mémorandum d'accord avec le bureau du PNUE à Vienne/Secrétariat provisoire de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates, signé à Kiev le 13 décembre 2006 à l'occasion de la première Réunion de la Conférence des Parties à la Convention. L'Initiative et le bureau de Vienne du PNUE ont travaillé de concert sur le projet des Carpates financé par l'Union européenne, dont l'objectif est de renforcer la protection et le développement durable du patrimoine naturel et culturel exceptionnel de la région. Conformément au mémorandum d'accord, une attention particulière est accordée aux questions d'intérêt commun telles que la protection de l'environnement, les infrastructures, l'agriculture et le tourisme. L'Initiative participe activement aux manifestations et réunions organisées dans le cadre de la Convention-cadre sur la protection et le développement durable des Carpates, et en particulier aux sessions de la Conférence des Parties à la Convention. En outre, elle organise des séminaires et ateliers en coopération avec le PNUE.

Organisation mondiale du tourisme

6. L'OMT est un partenaire clef de l'Initiative pour ce qui est de promouvoir la coopération internationale en matière de tourisme, secteur important pour le développement économique de ses pays membres. Des représentants de l'OMT participent aux réunions de haut niveau et aux réunions ministérielles de l'Initiative dans le domaine du tourisme. De même, l'Initiative prend part aux réunions de la Commission pour l'Europe de l'OMT. Toutes deux soutiennent plusieurs projets, réunions et manifestations dans les pays d'Europe centrale, d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est, et des experts de l'OMT participent fréquemment à des séminaires et conférences de l'Initiative.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture

7. L'Initiative de l'Europe centrale entretient également une collaboration fructueuse avec la FAO, essentiellement au niveau des projets. Les principaux interlocuteurs de l'Initiative au sein de la FAO sont le Département de la coopération technique et sa division du Centre d'investissement. Par le biais de son fonds d'affectation spéciale à la BERD, l'Initiative a financé plusieurs missions de coopération technique menées par des experts de la FAO en Europe centrale et orientale. Parmi les projets les plus réussis, on citera le soutien à la mise en place de terminaux de vente en gros de produits frais et la création d'une fondation pour les marchés de gros ainsi que du réseau EastAgri, groupement d'institutions financières investissant dans le commerce agricole et l'agriculture dans la région de l'Initiative et au-delà. Les deux organisations collaborent aussi régulièrement sur des projets à plus petite échelle en vue de transférer des savoir-faire spécifiques dans le domaine agricole provenant des États membres de l'Initiative qui sont membres de l'Union européenne vers ceux qui ne le sont pas.

Banque européenne pour la reconstruction et le développement

8. C'est un bureau de l'Initiative implanté au sein de la BERD qui est chargé de gérer son fonds d'affectation spéciale entièrement financé par le Gouvernement italien. Ce bureau se trouve dans le Département des politiques opérationnelles de la

Banque. Par son intermédiaire, l'Initiative a réussi à se doter d'un avantage comparatif vis-à-vis des autres fonds accueillis par la Banque. Cette coopération donne par ailleurs à l'Initiative une plus grande visibilité et lui permet de mieux assurer la coordination avec la BERD et d'entretenir avec elle des relations de partenariat fructueuses.

Organisation de coopération et de développement économiques

9. La coopération avec l'OCDE, qui remonte à 2002, a permis aux deux partenaires d'accroître l'impact et l'efficacité de leurs programmes respectifs et d'atteindre plus rapidement leurs objectifs communs, en particulier dans les domaines du développement des petites et moyennes entreprises, de la coopération transfrontière et du développement local. Les résultats de cette coopération ont été présentés lors de différentes réunions au sommet de l'Initiative consacrées à des questions politiques et économiques.

Conseil de l'Europe et Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe

10. Dans le domaine de la mise en place d'institutions et du développement des ressources humaines (culture, éducation, minorités, lutte contre la criminalité organisée et coopération transfrontière), l'Initiative a trouvé en certaines organisations spécialisées, telles que le Conseil de l'Europe et l'OSCE, de solides partenaires dotés d'une véritable expertise. La coopération avec le Conseil de l'Europe a encore été renforcée ces dernières années. Diverses possibilités de collaboration axées sur des projets susceptibles de consolider l'action et les points forts respectifs des deux organisations, en particulier dans certaines zones géographiques et secteurs d'activités d'intérêt commun, ont été soigneusement examinées. Un échange d'informations sur des programmes et activités a permis d'aboutir à plusieurs propositions concrètes de coopération.

11. Outre les organisations susmentionnées, l'Initiative travaille aussi en étroite coopération avec plusieurs organisations et instances régionales œuvrant en Europe centrale et au-delà : l'Initiative pour la région adriatique et ionienne, l'Organisation de coopération économique de la mer Noire, le Conseil des États de la mer Baltique, le Conseil de coopération régionale et le Processus de coopération d'Europe du Sud-Est.

Conseil de coopération régionale

12. La collaboration avec le Conseil de coopération régionale remonte à 2008, année de création du Conseil. Les premiers liens ont été tissés à l'occasion d'une réunion de coordination organisée par l'Organisation de coopération économique de la mer Noire le 31 mars 2008. Ces réunions de coordination ont fourni au fil des ans d'excellentes occasions d'établir des contacts bilatéraux et trilatéraux. La collaboration avec le Conseil de coopération régionale a encore été renforcée par la signature d'un mémorandum d'accord le 12 mai 2009, à Sarajevo. Le principal résultat de cette coopération est l'Initiative régionale pour le développement de l'énergie durable, premier projet conjoint entre les deux organisations et l'aboutissement d'un effort coordonné pour conjuguer des approches complémentaires dans le domaine de la mise en valeur de l'énergie durable afin d'offrir un maximum d'avantages aux pays d'Europe centrale et orientale.

Organisation de coopération économique de la mer Noire

13. La coopération avec l'Organisation de coopération économique de la mer Noire remonte à 1997. Une nouvelle étape a été franchie en 2011 avec la signature d'un mémorandum d'accord le 7 mars 2011 à Istanbul (Turquie). Les premiers pas dans ce sens ont été faits lors de consultations entre les deux instances, les plus anciennes et les plus expérimentées de la région, au sujet de certains domaines de collaboration (environnement, énergie, transports, agriculture, et science et technologie). Le mémorandum devrait fournir un cadre général de coordination des activités des deux organisations et de renforcement de leurs relations, l'objectif étant d'intensifier la coopération et de dégager des synergies entre les activités menées sur des questions d'intérêt commun. Il devrait également permettre d'éviter les chevauchements d'activités.

Initiative pour la région adriatique et ionienne

14. Jusqu'à présent, la coopération avec l'Initiative pour la région adriatique et ionienne a été principalement axée sur l'éducation dans le cadre du réseau universitaire de l'Initiative et de l'UniAdriion (réseau d'universités en lien avec l'Initiative pour la région adriatique et ionienne). Néanmoins, un certain nombre d'autres initiatives et activités sont entreprises par les deux organisations qui, notamment, participent chacune à des réunions de haut niveau et réunions d'experts organisées par l'autre.

Justification de la demande d'inscription à l'ordre du jour d'une question subsidiaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale », au titre du point intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales ou autres »

15. Les raisons pour lesquelles il est demandé d'inscrire la question subsidiaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale » à l'ordre du jour de la soixante-septième session de l'Assemblée générale sont les suivantes.

16. Couvrant un territoire d'environ 2,4 millions de kilomètres carrés avec une population de plus de 250 millions d'habitants, l'Initiative de l'Europe centrale, qui compte 18 États membres, est l'instance de coopération régionale la plus ancienne et la plus importante d'Europe. Si, à l'origine, elle avait été créée pour bien marquer la disparition des blocs qui avaient existé pendant si longtemps sur le continent, grâce notamment au rétablissement de la coopération sous-régionale entre des pays de systèmes politiques différents, elle a largement œuvré, au cours des années, à instaurer cohésion et solidarité entre ses États membres. On peut même dire qu'elle a subi une véritable transformation, dans la mesure où elle mettait auparavant surtout l'accent sur le dialogue sur les politiques et où elle insiste désormais aussi sur le transfert de savoir-faire et de technologies, sur la viabilité climatique et énergétique, ainsi que sur la société civile, en particulier dans les domaines de la recherche scientifique, de l'éducation, de la culture et des médias.

17. L'établissement de passerelles symboliques ou réelles par-delà les divisions anciennes (ou toujours présentes) ne peut bénéficier aux « pays défavorisés » que s'il s'accompagne de la création d'emplois, du renforcement des systèmes économique et social et d'une amélioration des perspectives pour les jeunes.

L'Initiative cherche donc à coopérer étroitement avec tous les acteurs aux niveaux mondial, européen et régional, l'objectif ultime étant d'avoir une influence positive sur la vie des citoyens.

18. L'Initiative s'efforce de jouer son rôle en tirant parti des structures qu'elle a mises sur pied en près de 23 ans d'existence et de sa position auprès des gouvernements de ses 18 États membres, comme en utilisant ses propres fonds, qui lui permettent d'élaborer et de cofinancer des projets concrets dans les pays membres. Cet éventail de possibilités constitue l'un des avantages comparatifs importants de l'Initiative, qui peut avoir un impact encore plus grand si on le conjugue avec l'expérience et les ressources d'autres organisations internationales.

19. Un certain nombre de priorités de l'Initiative de l'Europe centrale coïncident avec les objectifs du Millénaire pour le développement, en particulier les objectifs liés à l'enseignement universel, à l'égalité des sexes, à l'environnement et au partenariat mondial. Les activités de l'Initiative dans ces domaines sont les suivantes :

a) *Enseignement universel.* L'action de l'Initiative dans le domaine de la mise en valeur des ressources humaines et de l'éducation est centrée sur des activités visant à promouvoir l'adéquation entre l'éducation et la formation, d'une part, et les possibilités d'emploi, de l'autre, sur la notion d'apprentissage tout au long de la vie et sur son application ainsi que sur l'élargissement de son réseau universitaire, questions particulièrement importantes à l'heure actuelle. Dans ce contexte, l'Initiative contribue à déterminer quels sont les moyens et méthodes pour faciliter l'accès de certains groupes « sensibles » (enfants, femmes, personnes sous-qualifiées, jeunes ayant achevé leurs études secondaires, chômeurs de longue durée, immigrants, personnes handicapées) au marché du travail, grâce à l'éducation et à la formation. Ses priorités comprennent la définition d'approches (méthodes, programmes, initiatives, projets) visant à améliorer l'éducation des enfants et des adultes par l'échange de données d'expérience et de bonnes pratiques;

b) *Égalité entre les sexes.* L'Initiative soutient la promotion des femmes dans tous les secteurs de la société. Elle a toujours tenté de mieux comprendre la question de la création d'entreprises par des femmes dans ses pays membres, en analysant le rôle de l'innovation sociale dans le processus de création d'entreprises et en formulant des recommandations concrètes à l'appui des programmes et politiques innovants au plan social destinés à des femmes chefs d'entreprise. À cette fin, plusieurs programmes et projets ont reçu le soutien de l'Initiative;

c) *Environnement.* L'Initiative de l'Europe centrale est en phase avec les grandes problématiques mondiales telles que les changements climatiques, la protection de l'environnement, l'accroissement de l'efficacité énergétique et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables. À cet égard, tous les intéressés doivent trouver des solutions où tout le monde est gagnant. L'Initiative est aussi consciente de l'importance de la question de l'énergie et de la protection de l'environnement, éléments essentiels du développement durable. Elle s'emploie à renforcer la coopération dans ces domaines entre ses pays membres, en leur offrant un cadre de consultation et de partage de connaissances sur les stratégies et politiques ainsi que pour la mise en œuvre d'activités et de projets, contribuant ainsi à l'efficacité énergétique et à la préservation de l'environnement dans le monde;

d) *Partenariat mondial*. La réalisation des buts et objectifs de l'Initiative de l'Europe centrale dépend en grande partie du partenariat qu'elle a mis en place avec le système des Nations Unies, les autres organisations et institutions financières internationales, ainsi qu'avec les gouvernements, institutions et organisations de la société civile de ses États membres. Ce partenariat mondial continue de prendre de l'ampleur et de se renforcer. L'Initiative et ses partenaires continueront de réaliser des programmes et des projets en faveur de ceux qui ont le plus besoin d'accélérer leur développement ou leur redressement économique, ce qui est l'un de ses objectifs stratégiques.

20. Par l'intermédiaire de ses divers fonds et instruments de coopération, l'Initiative finance et appuie un certain nombre d'autres projets en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement, tels que la lutte contre la pauvreté, la santé de l'enfant et la santé maternelle.

Conclusions

21. Lors de leur réunion de travail, tenue à New York, le 24 mai 2012, sous la présidence du Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. Kostyantyn Gryshchenko, les représentants des États membres de l'Initiative se sont dits favorables à l'idée de demander l'inscription à l'ordre du jour d'une question subsidiaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale », au titre du point intitulé « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et autres », ainsi qu'à l'adoption d'une résolution intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale », ce qui permettrait de renforcer encore la coopération entre l'ONU et l'Initiative.

22. Cette dernière a l'intention de maintenir cette dynamique et d'intensifier la communication et la collaboration avec l'ONU sur les questions d'intérêt commun.

Annexe II

Projet de résolution

Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 66/111 du 9 décembre 2011, par laquelle elle a octroyé le statut d'observateur à l'Initiative de l'Europe centrale,

Rappelant également les Articles de la Charte des Nations Unies qui encouragent les activités de coopération régionale visant à promouvoir les buts et objectifs de l'Organisation des Nations Unies,

Convaincue que le renforcement de la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les autres organisations sert les buts et principes de l'Organisation,

Saluant les efforts faits par l'Initiative de l'Europe centrale pour resserrer ses liens avec les organismes des Nations Unies et les organisations internationales et régionales concernées afin d'élaborer et d'exécuter des projets et des programmes dans tous les domaines prioritaires,

1. *Se félicite* du dialogue politique favorisé par l'Initiative de l'Europe centrale, qui constitue pour ses États membres un dispositif de coopération régionale souple et pragmatique pour les questions d'actualité;

2. *Prend note* des activités menées par l'Initiative de l'Europe centrale en vue de renforcer la coopération régionale dans des domaines tels que l'environnement, les transports, l'énergie – en particulier l'utilisation rationnelle de l'énergie et la mise en valeur des sources d'énergie renouvelables –, le tourisme, la culture, l'éducation et les médias, ainsi que d'autres activités menées dans les domaines culturel, économique et scientifique;

3. *Prend note également* des efforts déployés par l'Initiative de l'Europe centrale pour appuyer, élaborer et mettre en œuvre conjointement des projets régionaux dans des domaines stratégiques, notamment les transports, l'environnement et l'énergie;

4. *Se félicite*, dans ce contexte, de la coopération fructueuse instaurée entre l'Initiative de l'Europe centrale et l'Union européenne, l'un des principaux bailleurs de fonds de ces projets, et appuie les efforts déployés par l'Initiative en vue de prendre des mesures concrètes pour forger avec l'Union européenne des partenariats mutuellement avantageux;

5. *Se félicite* que le Fonds de l'Initiative de l'Europe centrale auprès de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement finance des projets, principalement en subventionnant certaines composantes de projets de coopération technique ayant un lien avec des opérations d'envergure menées par la Banque dans des États membres de l'Initiative qui ne sont pas membres de l'Union européenne, dans plusieurs domaines, notamment l'agriculture, les transports, l'énergie, l'aide aux petites et moyennes entreprises, les infrastructures et services municipaux, les opérations bancaires, les assurances, et le renforcement des institutions et des capacités;

6. *Appelle de ses vœux* une coopération plus étroite entre l'Initiative de l'Europe centrale et les institutions financières et organisations internationales en matière de cofinancement d'importants projets dans la région;

7. *Se félicite* de la coopération instaurée entre l'Initiative de l'Europe centrale et d'autres organisations et initiatives régionales;

8. *Prend note* de la part active que prend l'Initiative de l'Europe centrale au monde de la culture et des médias, en soutenant de nombreuses manifestations et initiatives en faveur du dialogue interculturel et du respect de la diversité culturelle, ainsi que du pluralisme, de la transparence et de l'indépendance des médias;

9. *Prend note également* du soutien actif que l'Initiative de l'Europe centrale apporte à la mobilité des étudiants et des chercheurs dans le cadre de différents instruments et programmes;

10. *Prend acte* de la ferme volonté de l'Initiative de l'Europe centrale de contribuer à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement aux niveaux régional et mondial;

11. *Prend note* de la coopération instaurée par l'Initiative de l'Europe centrale avec la Commission économique pour l'Europe dans le domaine du développement des entreprises, avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement dans le domaine de l'environnement, avec l'Organisation mondiale du tourisme dans le domaine du tourisme, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture dans le domaine de l'agriculture, avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture dans le domaine de la culture, et avec l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel dans le domaine de la science et de la technique;

12. *Prend note également* du renforcement, dans le cadre du mémorandum d'accord signé en 1998, de la coopération entre l'Initiative de l'Europe centrale et la Commission économique pour l'Europe, qui s'est traduit dernièrement par la participation de l'Initiative aux activités de la Commission qui se sont déroulées à Genève;

13. *Se félicite* de la coopération instaurée avec l'Union internationale des télécommunications dans le domaine de la téléconférence et, plus particulièrement, de la cyberdiplomatie;

14. *Invite* les institutions spécialisées et les autres organismes et programmes des Nations Unies à coopérer avec l'Initiative de l'Europe centrale afin de poursuivre l'exécution des activités menées conjointement en vue d'atteindre des objectifs communs;

15. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-neuvième session, un rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution;

16. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-neuvième session la question subsidiaire intitulée « Coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Initiative de l'Europe centrale ».